



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1273

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer deux marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1273**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer deux marchés**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'un marché de fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse sur le territoire de la Communauté urbaine pour un montant de 8 000 000 € HT maximum sur quatre ans.

Ce marché fait l'objet de deux lots attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Territoires Centre-est, Centre-sud, Centre-nord, comporte un engagement de commande de 250 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum pour un an et de 1 000 000 € HT minimum et 4 000 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 2 : Territoires périphérie "est", périphérie sud, périphérie nord, comporte un engagement de commande de 250 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum pour un an et de 1 000 000 € HT minimum et 4 000 000 € HT maximum pour quatre ans.

Chaque lot fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 8 janvier 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Territoires Centre-est, Centre-sud, Centre-nord ; entreprise SEA Signalisation tricolore pour un montant de 250 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum pour un an et de 1 000 000 € HT minimum et 4 000 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 2 : Territoires périphérie "est", périphérie sud, périphérie nord ; entreprise SEA Signalisation tricolore pour un montant de 250 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum pour un an et de 1 000 000 € HT minimum et 4 000 000 € HT maximum pour quatre ans.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet la fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Territoires Centre-est, Centre sud, Centre nord ; entreprise SEA Signalisation tricolore pour un montant annuel minimum de 250 000 € HT et maximum de 1 000 000 € HT pour un an ferme en 2010 et éventuellement renouvelable en 2011, 2012 et 2013 par reconduction expresse,

- lot n° 2 : Territoires périphérie "est", périphérie sud, périphérie nord ; entreprise SEA Signalisation tricolore pour un montant annuel minimum de 250 000 € HT et maximum de 1 000 000 € HT pour un an ferme en 2010 et éventuellement renouvelable en 2011, 2012 et 2013 par reconduction expresse.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2010 et éventuellement 2011, 2012, 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.